

Procès-verbal de la commission recherche :

Séance du 2 juillet 2020

Ordre du jour de la CR du 2 juillet 2020

- Approbation du procès-verbal de la CR du 29 mai 2020,
- Vote d'une motion contre la LPPR,
- HCERES,
- Bilan des opérations de recherche reportées/annulées et synthèse des sommes à remobiliser en 2021,
- Bilan des demandes de prolongation des contrats doctoraux,
- Discussion sur le fonctionnement du bureau de la CR et son évolution,
- Examen des demandes de soutien à l'AAP2-colloques internationaux de la PSE, et attribution des soutiens financiers
- Questions diverses

Etaient présents : P. Antolin, A. Beyaert-Geslin, P. Chassaigne, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, M-C. Gonzalez Scavino, N. Jaëck, N. Labarre, A. Lampropoulos, M-C. Lipani, P. Meyzie, O. Fertat, M. Bertrand, E. Jean-Courret, P. Beaucé, C. Brun, A. Ventura, E. Suzuki, F. Hoffmann, S. Senges, R. Delerue, C. Duthu, S. Barbeyron, A. Martin, M. Czerbakoff, A. Sasportes, K. Sossou.

Etaient représentés : J. Albrespit, P. Beylot, V. Fromentin, E. Guilhamon, D. De La Fuente, A. Monseigne.

La séance débute à 14 heures.

A. Ventura demande que soit améliorée l'arborescence du BV – certains membres de la CR confirment que les documents sont bien difficiles à trouver, et il en est pris bonne note.

- 1- Le PV de la séance de la CR du 29 mai est mis au vote : approuvé à l'unanimité.
- 2- Vote d'une motion contre la LPPR.

N. Jaëck propose de voter une motion contre la LLPR, rédigée par l'équipe présidentielle, en précisant que cette motion est concordante avec celles de Montpellier Paul Sabatier et de Toulouse Jean Jaurès, et que le réseau informel des VP Recherche SHS est solidaire de cette démarche concertée. Dans la défense de nos intérêts et de notre philosophie commune, il apparaît très important à cette équipe de construire ce genre de solidarités institutionnelles. La motion est lue en séance, et après un court moment de discussion et la demande de deux reformulations, qui sont acceptées, la motion est mise au vote : approuvée à l'unanimité moins deux abstentions. (Le texte est en annexe de ce PV)

3- HCERES

N. Jaëck informe les membres de la CR qu'elle dispose désormais du calendrier HCERES pour l'évaluation pour la recherche à l'UBM, calendrier confirmé au téléphone par Astrid Lanoue, responsable de l'évaluation des Unités de Recherche pour l'HCERES. Il est à noter que le HCERES nous soumet à deux calendriers distincts :

- pour les UR et les UMR qui sont uniquement sous tutelle UBM, le calendrier est le suivant : date limite de dépôt sur la plateforme PELICAN des dossiers d'autoévaluation, le 5 mars 2021, et visite par le HCERES des équipes fin 2021/début 2022 (officieusement au téléphone, madame Lanoue a indiqué que ce serait sans doute en novembre 2021 pour l'UBM).

- pour les UR et les UMR qui sont également sous tutelle UB (soit Passages et SPH), le HCERES souhaite qu'elles passent dans la vague de l'UB, soit date limite de dépôt sur la plateforme des dossiers d'autoévaluation, le 6 novembre 2020, et visite par l'HCERES des équipes janv./fév. 2022. Le HCERES nous a expliqué qu'il était important pour eux d'évaluer également la pertinence de l'organisation de la recherche à l'UB en départements, et qu'ils préféreraient donc évaluer Passages et SPH dans le cadre de « Changes », le département auquel ils appartiennent.

Dans ces deux cas de figure en tous cas, le dépôt pourra se faire au fil de l'eau, quand les équipes seront prêtes, et le directeur/la directrice pourra prendre RDV avec la DR pour vérifier et déposer le dossier.

N. Jaëck informe les membres de la CR que cette procédure a été discutée le 30 juin en CDUR, et qu'ont également été discutées dans cette instance les diverses résistances à la remontée des dossiers d'auto-évaluation HCERES : la rétention de ces dossiers y est parfois réclamée comme un moyen de résistance à la LPPR. N. Jaëck et L. Larré ont notamment été conviés le 1^{er} juillet à l'AG de TELEM, où la question se pose de la manière la plus aiguë, et ont pu expliquer la politique de l'établissement en la matière : un message collectif à la communauté a également été adressé à l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs. L'équipe présidentielle a également rencontré des représentants de la mobilisation le 1^{er} juillet : il a été conjointement décidé qu'un bandeau de protestation apparaîtrait systématiquement sur le site de l'université en signe de protestation comme la LPPR, et que les différentes motions votées au sein de notre communauté y seraient déposées, afin de donner voix à la diversité des formulations de cette opposition.

Une discussion de 20 minutes s'engage.

A. Ventura pose la question du niveau de la décision. Il souligne que le premier moyen pour les EC de résister à cette loi est de ne pas déposer leurs donner sur HAL, et rajoute qu'une décision au niveau de l'établissement aurait plus de poids mais doit également dépendre de la somme des décisions des différentes composantes.

C. Brun et M-C. Gomez-Scavino abondent dans le même sens : il leur semble également que l'établissement est le bon niveau de décision, mais demandent selon quelle procédure.

R. Estève dit que selon lui, pour que l'établissement puisse prendre une décision pour l'ensemble de notre institution, il faut d'abord rédiger le dossier, et ensuite soumettre sa transmission à un vote des personnels de l'unité. C'est également la méthode adoptée à Ausonius, souligne O. Devillers, selon la méthode votée unanimement en CDUR.

A. Ventura souhaite que ne soit pas laissée aux seuls directeurs cette décision ; R. Estève souligne que les DU ne décident pas en CDUR : ils représentent leurs équipes, les consultent et font remonter leur décision.

B. Collignon appelle à ne pas fantasmer sur ce qu'est la CDUR, qui est selon elle une instance vraiment représentative, où sont présents les DU élus par les équipes et qui savent très bien qui ils représentent.

A. Ventura répond que toutes les instances, y compris la CR où ce sujet est en train d'être débattu, sont également légitimes.

N. Jaëck est en tous cas désireuse de mener ces réflexions au sein de la CR, qui est un espace de débat. Elle redit que les équipes seront consultées, comme cela a été prévu en CDUR – elle souligne que le dossier d'évaluation, pour les directeurs comme pour les équipes, est aussi un espace assez libre, qui peut être militant, et où l'on peut mettre en valeur le travail accompli et présenter justement les méthodes de travail alternatives aux logiques déployées dans la LPPR : il y a aussi une certaine envie, après 4 ans de travail, d'en produire une trace et d'en célébrer les résultats – le désir de faire remonter ces dossier n'est donc pas seulement défensif, et la peur, peut-être largement fantasmée, de la non-accréditation se double aussi de la fierté du travail accompli.

4- Bilan des opérations de recherche reportées/annulées et synthèse des sommes à remobiliser en 2021

N. Jaëck rappelle que la décision a été prise de donner aux équipes la possibilité de remobiliser en 2021 les sommes engagées pour des colloques ou des journées d'étude qui ont dû être reportés du fait de la Covid. Elle remercie à la fois les directeurs d'unité qui ont fait remonter les données et la direction de la recherche qui les a collectées, notamment Cédric Aubert, recruté à la DR avant le confinement en tant qu'ingénieur d'études, et qui est présenté en séance. Nous pouvons donc présenter à la Direction des Affaires Financières le total des sommes à remobiliser (il s'agit encore d'une étude en cours, mais cette somme devrait tourner autour de 70 000 euros). La méthode sera donc la suivante : nous retirerons cet automne du budget des équipes les sommes reportées et les mettrons dans le fond de roulement, et nous les rendrons aux équipes « en plus » de leur budget 2021. N. Jaëck remercie également les collègues qui ont joué le jeu et n'ont pas réclamé au-delà de leurs besoins : cela permet une négociation sincère avec la DAF.

N. Jaëck ajoute que la même décision de report a été prise pour les Professeurs Invités : selon les données des RI, deux collègues ont dû annuler leur venue et souhaitent la reporter en 2021.

M. Attila KISS de l'université de Szeged en Hongrie (Professeur référent UBM : Antoine Ertlé). M. Kiss souhaiterait décaler sa venue au deuxième semestre de l'année 2020-2021, plutôt qu'au premier, car ses interventions sont en partie liées au programme de littérature du second semestre en L3 et agrégation d'anglais). Nous proposons de remobiliser cette somme en 2021, et d'accueillir M. Kiss.

M. Modeste GORAN de l'université Félix-Houphouët-Boigny à Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire (Professeur référent UBM : Etienne Damome). M. Goran souhaite venir dès que possible. Nous allons proposer à M. Goran de venir au premier semestre 2020, ce qui ne générerait aucun changement budgétaire. S'il souhaite venir plutôt en 2021, nous remobiliserons cette somme.

Sur ce chapitre, N. Jaëck fournit une information qui était restée en suspens lors du dernier CAC à propos de la chaire Montaigne. Avec Valéry Laurand, elle a rencontré Florence Buttay et Violaine Giacomotto, et pour cette année, des dispositions ont été prises pour occuper les trois supports – elles envisagent d'inviter Dany Laferrière. N. Jaëck leur a néanmoins fait part de son désir de revoir ce dispositif, et de ne plus conserver, à partir de l'année universitaire prochaine, qu'un seul support pour cette chaire, ce qui permettra de redistribuer les autres supports – elles en sont tombées d'accord et quoi qu'il en soit, le départ de Florence Buttay va également nécessiter de repenser toute l'organisation du Mois Montaigne, un dossier dont V. Laurand aura en partie la charge et pour lequel on espère donc pouvoir trouver des mécènes. Par ailleurs, comme évoqué en CAC, Apostolos Lampropoulos, VP RI, et N. Jaëck mettront en place une commission à la rentrée pour repenser le dispositif qui sera mis en place à la rentrée 2021 (critères des classements, périmètre de la prise de décision, modalités d'accueil).

4- Bilan des demandes de prolongation des contrats doctoraux

N. Jaëck informe la CR que l'état prévoit la possibilité d'une prolongation financée des contrats doctoraux « suite aux difficultés financières dans leur réalisation, liées à a crise sanitaire » (voir la note de proposition de critères de la CPU, en annexe). La même note prévoit l'accompagnement financier de ces prolongations par « une enveloppe budgétaire spécifique » dédiée par le MESRI, sans coût pour l'établissement donc. Sandro Landi est invité à prendre la parole, et informe la CR que le conseil de l'école doctorale de l'UBM, en accord avec la VP Recherche a donc décidé de demander aux DU de faire remonter les besoins des doctorant.e.s, et le bilan de ces demandes a été présenté le 30 juin en CDUR, pour information. Au cours de la semaine précédente, nous avons reçu diverses circulaires sur les contrats doctoraux, les contrats région, les thèses CIFRE, et les contrats ENS – un avenant doit être fait sur le contrat doctoral entre 2 et 12 mois de prolongation. S. Landi informe la CR que sur 70 dossiers éligibles, l'ED a reçu 48 demandes de prolongation, 7 dossiers de demande pour 12 mois, et 41 dossiers de demande pour 4/8 mois – l'évaluation est pour l'instant de 800000 €. La phase de recensement n'est pas terminée, et c'est en septembre que nous ferons un nouveau bilan. Nous espérons que la totalité de ces demandes pourront être couvertes par cette « enveloppe spécifique » – sinon, le conseil de l'ED devra procéder à des arbitrages, en fonction de critères qu'il déterminera, en prenant en compte les critères CPU, et le président Lionel Larré déterminera finalement, sur proposition du Conseil de l'ED, le nombre de doctorant.e.s que nous soutenons.

S. Landi invite ensuite Aurore Sasportes, doctorante membre élue de la CR, à présenter les résultats d'un questionnaire dont les doctorant.e.s sont à l'initiative, sur l'impact de la Covid sur leur travail de recherche. Ce questionnaire a été transmis aux 600 doctorants de l'ED. Il comprenait environ 50 questions (conditions sanitaires, économiques, matérielles ; santé mentale ; progression de la thèse ; lien avec le/la directeur.rice et le labo). On a recensé 172 réponses, et le questionnaire demeure ouvert jusqu'au 15 juillet. Les résultats font largement état de conditions de travail dégradées, d'une perte de motivation, d'une grande anxiété, de difficultés d'accès aux données, aux labo, aux bibliothèques, mais aussi à des problèmes accrus liés au cadre familial, à l'obligation d'une grande promiscuité. Toutes les réponses évoquent le retard pris sur calendrier prévisionnel de la thèse, et A. Sasportes souligne que ce questionnaire révèle s'il en était besoin la situation de précarité de très nombreux.ses doctorant.e.s. La CR remercie A. Sasportes et le groupe en charge de ce questionnaire pour cette initiative, et la grande qualité de ce questionnaire ouvert, constitué en collaboration avec les services RH et l'observatoire des étudiants qui fait partie de la cellule d'aide au pilotage.

5- Discussion sur le fonctionnement du bureau de la CR et son évolution

Pour comprendre dans quel cadre va se faire la discussion suivante, N. Jaëck indique qu'elle souhaite proposer la suppression du bureau de la CR, et en explique les raisons. L'existence d'un bureau n'est pas une nécessité légale, et ce sont les statuts de notre établissement qui l'ont instauré, selon les modalités suivantes :

6.9 - Le Bureau de la commission de la recherche du conseil académique

Le Bureau de la commission de la recherche du conseil académique est composé de 15 membres : 11 enseignants (7 relevant du collège A, 1 relevant du collège B, 2 relevant du collège C, 1 relevant du collège D), 2 personnels BIATSS, 1 étudiant et 1 personnalité extérieure. Ses membres sont désignés par la commission de la recherche du conseil académique en son sein.

Il est chargé d'examiner les principales questions soumises à la commission de la recherche du conseil académique et de préparer les travaux de celle-ci.

Il peut être chargé par le Conseil académique de l'instruction d'un dossier particulier.

Le mandat des membres du Bureau de la commission de la recherche du conseil académique est de 4 ans pour les personnels et de 2 ans pour les étudiants.

Tout membre du Bureau de la commission de la recherche du conseil académique qui perd sa qualité de membre du conseil qui l'a désigné doit être remplacé au sein de la commission pour la durée du mandat restant à courir.

Si N. Jaëck propose de se dispenser de ce bureau, ce n'est pas pas désir de renverser la table, ni pour sacrifier à la logique de la simplification, mais parce que ce bureau ne semble pas souhaitable, pour deux raisons, une raison démocratique, et une raison pratique. A la lecture des PV de la CR des deux derniers mandats, il apparaît que le bureau fait en amont le travail d'examen des dossiers soumis à la PSE, en nommant généralement deux rapporteurs E.C. par dossier, puis fait une proposition à la CR. Ensuite, cette proposition est examinée en CR, où les cas sont passés en revue, dans le détail : quand il y a consensus entre les deux rapporteurs, la CR valide, et quand il n'y a pas consensus, la CR de toutes façons discute le cas, quelle que soit la recommandation du bureau. Le travail est ainsi fait presque deux fois, et les effets pervers sont doubles. Dans le cas où le bureau est tombé d'accord, la procédure transforme la CR, pour toutes les questions budgétaires (hors dotations aux unités et financement des GIS), en simple bureau d'enregistrement car on lui présente les propositions du bureau qu'elle approuve automatiquement. Dans le cas où la proposition du bureau laisse apparaître des désaccords, la CR rediscute, et passe potentiellement outre les recommandations du bureau. Plus problématique encore, comme elle n'est pas amenée à évaluer, elle ne participe pas à l'élaboration des critères d'évaluation, qui lui restent extérieurs. Par ailleurs, on constate que du fait de la grande quantité de dossiers, les membres EC du bureau sont trop peu nombreux pour faire tous les rapports, et que le dernier VP Recherche devait recruter des rapporteurs au sein de la CR tout entière. Il semble souhaitable à N. Jaëck de répartir de travail et d'impliquer dans cette pratique d'évaluation tous les membres E.C. de la CR, selon un système simple de rotation qui organiserait évidemment la représentation de toutes les listes. Il semble souhaitable également de faire la présentation des résultats directement en CR : le travail serait plus collectif, l'implication de chacun plus grande, les débats seraient tous publics et les décisions toutes collectives et adhoc, sans pré-sélection.

Avant d'ouvrir la discussion, N. Jaëck précise que le fait que le travail soit fait en amont par le bureau avait deux conséquences pratiques très évidentes à la lecture des PV : les membres de bureau, surchargés de travail, ne faisaient pas, loin de là, la totalité des rapports, qui revenaient souvent à F. Boutouille, ce qui est un dysfonctionnement, et la CR était désertée parce que cette mission d'évaluation était principalement faite de manière satellite. Le seul inconvénient que voit N. Jaëck est que les séances de la CR risquent de durer plus longtemps – mais ce n'est même pas très sûr, étant donné que les cas de désaccord, les seuls qui prennent du temps, étaient de toutes les façons discutés en CR. Enfin, cette suppression du bureau pourrait être remplacée, au besoin et pour les dossiers qui nécessitent un travail de réflexion sur le plus long terme, par des commissions ad hoc, composées de gens intéressés par le sujet.

Une très brève discussion s'engage : B. Collignon, en se basant sur son expérience de la CR et de son bureau, dit approuver complètement cette mesure, et partage les constats faits précédemment. Les membres de la CR semblent convaincus – et on se dit que le point suivant à l'ordre du jour permettra d'éprouver ce système de discussion directement en CR à l'aide des rapports.

On propose au vote la suppression du bureau. Résultats : approuvé à l'unanimité.

6- Examen des demandes de soutien à l'AAP2-colloques internationaux de la PSE, et attribution des soutiens financiers.

Le tableau qui avait été mis sur le BV est examiné. Comme pour les colloques qui avaient déjà obtenu un financement, nous maintiendrons les financements acquis aujourd'hui sur le budget 2021. N. précise quelques données : pour l'AAP 2 de la PSE, sur les 20000 euros disponibles, nous avons attribué, lors de la première CR, 7979 euros, et il reste donc 12021 euros à attribuer. Les demandes se montent à 17 000 euros (19500 moins les colloques annulés de CLARE et TELEM). N. Jaëck souligne encore que sur les 10 dossiers à examiner, 2 dossiers se sont vu attribuer 2A, 2 dossiers AB et 6 dossiers BB. 5 dossiers dépassent par ailleurs le plafond (2000 euros, soit 500 au-delà du plafond de 1500 euros). Comme méthode, N. Jaëck propose de financer tous les projets, sauf si la CR repère dans les rapport un élément disqualifiant – et de financer au rapporteur le plus haut pour les dossiers AA, à la moyenne pour les dossiers AB, et au plus bas pour les dossiers BB. Cette méthode est acceptée et fonctionne plutôt bien pour tous les dossiers – même si les membres, notamment A. Ventura, soulignent qu'il y a parfois des incohérences entre la note et les commentaires, dans les rapports. Un dossier en particulier suscite la discussion : Omar Ferta fait une critique argumentée du projet d'Alpha Barry – il souligne un écart important entre le titre et le contenu ; il note que les spécialistes de l'Afrique au sein de l'BM ne sont pas invités, il dénonce le manque d'originalité et le caractère très daté de l'argumentaire, ainsi qu'un budget surévalué. Même si A. Ventura souligne qu'il n'est peut-être pas très équitable de commenter scientifiquement un dossier plus en détail qu'un autre, cette prise de parole convainc la commission et l'on décide donc de financer sur la fourchette base. Au terme de cette procédure d'attribution, il reste 521€ que N. Jaëck propose d'attribuer pour publication au colloque de Renaud Robert (Clare)

Intitulé (même provisoire) du projet/colloque	NOM du porteur du projet	Prénom du porteur du projet	Unité de recherche de rattachement	Montant validé en CR
"...la double articulation, on en crève !" Repenser le signifiant	BRAVO	Fédérico	AMERIBER	1500
Regards croisés sur les pratiques sociodiscursives dans l'espace francophone	BARRY	Alpha	CLARE	800
« L'ŒUVRE D'ART ET SON PUBLIC : IMAGE ET IMAGINAIRE DU RÉCEPTEUR »	Robert	Renaud	CLARE	521
Enseignement bilingue en contexte plurilingue et langue d'enseignement	OLCOMENDY	Argia	IKER	1000
Les méthodes créatives de recherche : enjeux et pratiques	VACAFLORE	Nayra	MICA	1000
L'activisme artistique et la mondialisation de la scène de l'art (théorie, pratique, paradigme et circulations)	NERCAM	Nicolas	MICA	1000

Water Wars and Peaces	WOLOSZYN	Philippe	PASSAGES	1200
La philosophie comme critique de la culture ?	BEGOUT	Bruce	SPH	1250
Lectures critiques du Tractatus	NARBOUX	Jean-Philippe	SPH	1000
Digressions, dissertations, réflexions dans les récits factuels et dans les récits fictionnels de l'époque classique (XVII-XVIIIe siècle), Université Bordeaux Montaigne, 19-20 mars 2020	RAMOND	Catherine	TELEM	0
Le théâtre des genres dans l'œuvre de Mohammed Dib	CHATTI (en collaboration avec Charles Bonn et Naget Khadda)	Mounira	TELEM	1500
L'essai polémique dans la littérature mondiale	BARRAL	Céline	TELEM	1250

La PSE est votée à l'unanimité.

7- Questions diverses

N. Jaëck informe les membres de la CR que Violaine Giacomotto a été nommée Déléguée à l'intégrité scientifique pour l'établissement. Elle remercie Michel Pernot d'avoir exercé cette fonction lors de la dernière mandature.

Un.e membre de la CR propose qu'apparaisse sur le site de l'université le calendrier institutionnel, ainsi que les ordres du jour pour mobiliser les autres collègues. Cette proposition est acceptée.

N. Jaëck remercie les membres de la CR, et la séance se termine à 16h20.

Fait à Pessac, le 10 juillet 2020.

La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck

Signé